

Liste des tarifs 2026



février 2026

Pour des informations supplémentaires et/ou personnalisées, veuillez contacter votre personne de contact. Les conditions ci-dessus peuvent être modifiées par la banque à tout moment avec effet immédiat. Les conditions ci-dessous s'entendent TVA de 21 % incluse, sauf mention contraire. Ces taux s'appliquent uniquement aux clients d'ABN AMRO MeesPierson de la succursale belge d'ABN AMRO Bank N.V.. ABN AMRO Bank N.V. est une société étrangère de droit néerlandais, établie à Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, Pays-Bas / succursale belge : Post X, Borsbeeksebrug 30, 2600 Anvers / TVA BE 0819.210.332 / compte bancaire BE72 9605 4053 2516.

Ces taux sont applicables à partir du 1er février 2026.

A. Tarif des principales opérations bancaires

I. Compte à vue¹

1. Frais de tenue de compte	Hors TVA	Incl. la TVA
Ouverture	Pas de frais	
Clôture	Pas de frais	
Imputation annuelle (non applicable dans les contrats de conseil en investissement et de gestion d'actifs)	EUR 50 par numéro de dossier	EUR 60,50 par numéro de dossier

2. Paiements SEPA	Hors TVA	Incl. la TVA
Virements via E-banking	Pas de frais	
Virements manuelles vers d'autres institutions financières (pas via E-banking) jusqu'à EUR 150 000 compris	EUR 20,66	EUR 25
Virements manuelles vers d'autres institutions financières (pas via E-banking) à partir de EUR 150 000	Pas de frais	
Ordre permanent	Pas de frais	
Domiciliation européenne (SEPA Direct Debit)	Pas de frais	

2. Paiements SEPA	Hors TVA	Incl. la TVA
Paiements entrants	Pas de frais	

3. Paiements NON SEPA (nationaux/internationaux)	Hors TVA	Incl. la TVA
3a. Commission de paiement		
Jusqu'à 12.500 EUR	EUR 25	EUR 30,25
De EUR 12.500,01 à EUR 75.000	EUR 75	EUR 90,75
De EUR 75.000,01 à EUR 250.000	EUR 125	EUR 151,25
À partir de EUR 250.000	EUR 250	EUR 302,50
3b. Demande d'exécution urgente	EUR 50	EUR 60,50
3c. Coûts correspondant	Selon le correspondant	
3d. Paiements entrants	Pas de frais	

4. Taux créditeur	Pas de frais
-------------------	--------------

¹ Vos dépôts sont éligibles à la garantie des dépôts. Vous trouverez de plus amples informations sur le système de garantie des dépôts et les éventuelles exceptions de couverture qui peuvent vous concerner dans la fiche d'information et sur le site <https://www.abnamromeespierson.be/fr/footer/systeme-de-garantie-des-depots.html>.

5. Taux débiteur

Facilité de caisse	Selon les conditions du marché
Dépassement non autorisé ²	Un taux d'intérêt débiteur fixe de 9,50 % p.a. pour les dépassements en EUR (limité au maximum légal). Pour d'autres devises, vous pouvez demander des informations à votre personne de contact

6. Cartes de crédit

Carte MasterCard Gold (par carte) ³	EUR 145 par an
Carte MasterCard Business Silver (par carte) ³	EUR 145 par an
Commissions	
Commission de retrait en espèces	2 % du montant retiré (minimum 6 EUR)
Commission sur les taux de change	3 % sur le taux de change du jour
Frais de délivrance d'une carte en urgence	Carte EUR 50 / Code PIN EUR 50

II. Courrier (extraits de compte)

	Hors TVA	Incl. la TVA
Courrier électronique	Pas de frais	
Expédition par la poste (frais de port)	EUR 50,00 par an	EUR 60,50 par an
Envoi par destinataire supplémentaire	Pas de frais	
Mise à disposition à l'agence	EUR 50 par an	EUR 60,50 par an

III. Opérations de change

Cours d'achat et de vente de devises étrangères	Selon les conditions du marché, en ce compris la marge appliquée par ABN AMRO (maximum 1,00 %). Pour plus de détails, veuillez vous adresser à votre personne de contact
---	---

IV. Crédit à la consommation

Crédit à la consommation	Veuillez vous adresser à votre interlocuteur habituel pour obtenir les Informations européennes normalisées en matière de crédit à la consommation
--------------------------	--

V. Opérations à distance

	Hors TVA	Incl. la TVA
Abonnement E-banking	Pas de frais	
Deux premiers lecteurs QR	Pas de frais	
À partir du troisième lecteur QR (par lecteur QR)	EUR 60	EUR 72,60

² Pourcentage annuel (imputé par trimestre). Les intérêts débiteurs inférieurs à EUR 3 (ou montant équivalent dans une autre devise) ne sont pas imputés sur le compte à vue.

³ Applicable à partir du 01/01/2025 et sera facturé par l'émetteur de carte de crédit via son relevé de dépenses.

VI. Autres

1. Confirmation bancaire	Hors TVA	Incl. la TVA
Client crédit	EUR 123,95	EUR 149,98
Client non-crédit	EUR 61,98	EUR 74,99
Déclaration de tiers-saisi	EUR 61,98	EUR 74,99

2. Frais de recherche et certificats	Hors TVA	Incl. la TVA
Historique des opérations	Frais de EUR 75 par heure (avec un minimum d'une heure)	Frais de EUR 90,75 par heure (avec un minimum d'une heure)
Autres	EUR 150	EUR 181,50
Certificats	EUR 25	EUR 30,25

3. Autres frais en cas d'ordres de paiement spécifiques	Hors TVA	Incl. la TVA
3a. Rectification, annulation, recherche (sauf erreur de la Banque)		
Opération des 6 derniers mois	EUR 28,93 par ordre de paiement	EUR 35 par ordre de paiement
Opération remontant à plus de 6 mois	EUR 41,32 par ordre de paiement	EUR 50 par ordre de paiement

	Hors TVA	Incl. la TVA
4. Traitement d'un dossier de succession	EUR 75 par numéro de dossier	EUR 90,75 par numéro de dossier

	Hors TVA	Incl. la TVA
5. Conseil patrimonial personnalisé dans le cadre de la loi sur la planification financière	EUR 825	EUR 998,25

	Hors TVA	Incl. la TVA
6. Réduction automatique de la retenue à la source (France, Suède et Norvège)	EUR 300 par an (imputé trimestriellement)	EUR 363 par an (imputé trimestriellement)

	Hors TVA	Incl. la TVA
7. Récupération de la retenue à la source (France, Allemagne, Suisse et Finlande)	EUR 50 par récupération sur dividende (réglé au moment du remboursement)	EUR 60,50 par récupération sur dividende (réglé au moment du remboursement)

B. Tarifs produits d'investissement

I. Compte capital indexé^{4&5}

Ouverture et gestion de compte	Pas de frais
Clôture de compte	Pas de frais
Montant minimum ⁶	EUR non ; USD 15.000 ; GBP 8.500
Bonification d'intérêts	Fixée par mois et versée le 31/12

II. Compte à terme⁵

Montant minimum	EUR 100.000 (ou contre-valeur en devise étrangère)
Bonification d'intérêts	Selon les conditions du marché notamment en durée
Durée minimum	Minimum 1 mois
Frais de résiliation	Frais administratifs (250 EUR) + Indemnité de remploi selon les conditions du marché, dépendant également de la durée restante

III. Actions et/ou obligations sur le marché secondaire⁷

Actions (achat et vente)	
Commission	Minimum EUR 50
Jusqu'à EUR 2.500	1 %
De EUR 2.500 à EUR 10.000	0,90 %
De EUR 10.000 à EUR 50.000	0,80 %
De EUR 50.000 à EUR 250.000	0,70 %

Actions (achat et vente)

De EUR 250.000 à EUR 500.000	0,60 %
Plus de EUR 500.000	0,50 %
Taxe boursière (pour les résidents)	0,35 %, maximum EUR 1.600

Obligations sur le marché secondaire (achat et vente)

Commission	Minimum EUR 50
Jusqu'à EUR 2.500	1 %
De EUR 2.500 à EUR 10.000	0,70 %
De EUR 10.000 à EUR 50.000	0,50 %
De EUR 50.000 à EUR 250.000	0,40 %
De EUR 250.000 à EUR 500.000	0,30 %
Plus de EUR 500.000	0,20 %
Taxe boursière (pour les résidents)	0,12 %, maximum EUR 1.300

IV. Émissions/nouvelles émissions

Commission	Égale aux taux applicables aux transactions d'obligations sur le marché secondaire
Taxe boursière (pour les résidents)	Pas de frais

4 Les intérêts débiteurs en cas de dépassement non autorisé sont identiques à ceux mentionnés sous A.I.5. Les intérêts débiteurs inférieurs à 3 EUR (ou montant équivalent dans une autre devise) ne sont pas imputés sur le compte capital indexé.

5 Vos dépôts sont éligibles à la garantie des dépôts. Vous trouverez de plus amples informations sur le système de garantie des dépôts et les éventuelles exceptions de couverture qui peuvent vous concerner dans la fiche d'information et sur le site <https://www.abnamromeespierson.be/fr/footer/systeme-de-garantie-des-depots.html>.

6 Le montant minimum fait référence au montant à partir duquel une rémunération des intérêts est perçue. Par exemple, les intérêts sur les comptes en USD et GBP ne sont versés que sur les comptes ayant un solde d'au moins 15.000 USD ou 8.500 GBP. Cependant, aucun montant minimum n'est requis pour utiliser un compte capital indexé.

7 Les frais sous cette rubrique incluent les frais imputés par le broker/correspondant pour les marchés standard. Pour les marchés non standard, des frais de transaction majorés seront facturés. Pour obtenir la liste des marchés standard, veuillez consulter le site www.abnamromeespierson.be. Les frais de transaction seront calculés sur la base du taux correspondant à la tranche à laquelle appartient le montant total brut de la transaction..

V. Fonds de placement^{8&9}

Commission	1 % avec un minimum de EUR 50
Fonds non cotés en bourse	
Commission d'entrée	Cf. prospectus émetteur
Frais de sortie	Cf. prospectus émetteur
Switch entre fonds auprès du même émetteur	Cf. prospectus émetteur
Fonds cotés en bourse (achat et vente)	Cf. commissions actions

Taxe boursière (pour les résidents)¹⁰	
Société d'investissement de capitalisation (achat et vente)	
Cotée en bourse et enregistrée à la FSMA, indépendamment de l'enregistrement auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	1,32 %, maximum EUR 4.000
Cotée en bourse et non enregistrée à la FSMA, mais bien auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,12 %, maximum EUR 1.300
Cotée en bourse et non enregistrée à la FSMA, ni auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,35 %, maximum EUR 1.600
Non cotée en bourse et enregistrée à la FSMA (indépendamment de l'enregistrement EEE) Achat	0 %
Non cotée en bourse et enregistrée à la FSMA (indépendamment de l'enregistrement EEE) Vente	1,32 %, maximum EUR 4.000
Non cotée en bourse et non enregistrée à la FSMA (indépendamment de l'enregistrement EEE)	0 %

Société d'investissement de distribution (achat et vente)

Cotée en bourse et enregistrée à la FSMA ou auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,12 %, maximum EUR 1.300
Cotée en bourse et non enregistrée à la FSMA, ni auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,35 %, maximum EUR 1.600
Non cotée en bourse	0 %

Fonds commun de placement (achat et vente)

Cotée en bourse et enregistrée à la FSMA ou auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,12 %, maximum EUR 1.300
Cotée en bourse et non enregistrée à la FSMA, ni auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,35 %, maximum EUR 1.600
Non cotée en bourse	0 %

ETF/Tracker

Forme juridique est société d'investissement	Cf. société d'investissement
Forme juridique est fonds commun de placement	Cf. fonds commun de placement
(Structured) note/obligation structurée (garantie de capital)	0,12 %, maximum EUR 1.300
(Structured) note/obligation structurée (pas de garantie de capital)	0,35 %, maximum EUR 1.600

8 « Coté en bourse » : achats et ventes par l'investisseur via le marché secondaire.

9 « Non coté en bourse » : achat/rachat directement du/par « le fonds » (= resp. achat/vente par l'investisseur).

10 Valable au 28/10/2024 et sous réserve de modification de la législation fiscale.

VI. Dépôt-titre

	Hors TVA	Incl. la TVA
Droits de garde annuels ¹¹	Minimum EUR 300	Minimum EUR 363
Jusqu'à EUR 750.000	0,20 %	0,24 %
De EUR 750.000 à EUR 5.000.000	0,15 %	0,18 %
Plus de EUR 5.000.000	0,10 %	0,12 %
Imputation des droits de garde	À la fin de chaque trimestre ¹²	
La valeur du portefeuille est calculée comme suit :	Au terme de chaque mois, la valeur du portefeuille est calculée pour les 3 mois du trimestre écoulé. La moyenne de ces trois valeurs sert de base pour le calcul des droits de garde.	
Ouverture et clôture de compte-titres	Les droits de garde sont calculés au prorata	

VII. Transfert de titres

	Hors TVA	Incl. la TVA
Prélèvement (par ligne)	EUR 80	EUR 96,80
Titres au porteur (par ligne) ¹³	EUR 80	EUR 96,80

VIII. Options

Ouverture et clôture de la transaction	
Tarifs par contrat	
En EUR	EUR 6 (minimum EUR 30)
En USD	USD 8 (minimum USD 50)
En GBP	GBP 4 (minimum GBP 25)
En autres devises	Pour plus de détails, veuillez vous adresser à votre personne de contact

Exercice d'options sur indice

Tarifs par contrat

En EUR EUR 6
(minimum EUR 30)

En USD USD 8
(minimum USD 50)

IX. Gestion patrimoniale

Montant minimum pour l'accès à la gestion discrétionnaire	De EUR 250.000, en fonction du type de mandat
Commission de gestion	Tarif all-in selon le type de mandat, comptabilisé par trimestre. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à votre personne de contact.

X. Conseil en investissement

Montant minimum pour l'accès au conseil en investissement	À partir de EUR 1.500.000
Commission	Selon le type de conseil, comptabilisée par trimestre. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à votre personne de contact.

11 Si les frais de garde facturés par un tiers dépositaire pour la conservation d'un instrument financier, en particulier un instrument à bas prix, sont disproportionnés par rapport à la valeur de cet instrument (par exemple en cas de procédure d'insolvabilité), la Banque est autorisée à répercuter ce surcoût individuel sur l'investisseur en plus des droits de garde.

12 Celui-ci sera facturé à l'avance aux clients dont la relation bancaire a été résiliée, mais qui conservent des titres auprès de la banque.

13 Demandez les conditions restrictives à votre personne de contact.